Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 mai 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation2 p. (4r, 5v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 mai 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 18/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45278

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction14 mai 1865
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireOudin-Leclère, Louis (1803-1885)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45278?context=pdf

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Sur la liquidation de la communauté de biens. Godin informe Oudin-Leclère que Jules Favre est d'avis qu'Il se rende à Guise pour participer à la séance de conciliation provoquée par Esther Lemaire. Il indique que Favre est partisan de faire une offre la plus élevée possible, mais Godin appelle Oudin-Leclère à la prudence car ses ennemis, pense-t-Il, voudront obtenir bien davantage que ce qu'Il propose. Il lui explique que Favre est d'avis que la proposition chiffrée doit être accompagnée de considérations propres à agir sur l'opinion publique pour contraindre Esther Lemaire à l'accepter.

Mots-clés

Consultation juridique, Finances personnelles, Procédure (droit)
Personnes citées

- Favre, Jules (1809-1880)
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)

Événements citésSéparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)
Lieux citésGuise (Aisne)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45278?context=pdf

Genève le 26 mai 1869

Monsieur Gustave Lefebvre

Je vous adresse ci-joint de l'opinion de M. Charles Faure, vous verrez que son opinion est que vous vous abstenez à Genève pour voir ce qui sortira de l'arrangement que Mme Gachin propose. Je compte donc sur vous et vous prie de bien vouloir m'écrire si vous devez arrêter la stalle. Je vous offrirai le surplus que vous me faites plaisir d'accepter.

L'opinion de M. Faure est toujours d'offrir le chiffre le plus élevé possible je crois, mais beaucoup pour cela a été prématuré. Mais je ne crois pas qu'il y a pas de cas avoir à la transaction de même, avec le caractère des personnes et des intérêts qui agitent auprès de M. Gachin pour que lui ne soit disposé à croire que nos offres ne sont pas définitives et que lors on croie que je pouvais faire beaucoup plus que ce que j'ai offert et ce serait peut être prendre le parti aux moyens de transaction que ce pourrait chiffre lequel on aurait eu à changer, modifier, réfléchir ce qui causerait de l'état de nos affaires je tiens vous avis pour vous tout à votre disposition et le part de nos intérêts bien bien

L. Coty.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45278?context=pdf

dans mieux dit lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir que l'audience il n'y aurait rien autre à faire que de donner les chiffres de son offre. Je ne sais pas si vous ne devez pas dès après vous mettre d'accord pourtant avec offre de quelques considérations propres à agir sur l'opinion publique est un point sur lequel M. Jules Favre a déjà insisté auprès de moi. il considère cela comme une certaine utilité pour l'issue à M. Godin avant toute transaction

D'un autre côté il est certain que M. Godin n'est pas du caractère à montrer volontiers l'opinion contre elle que maintenant il faudrait que vous offrissiez pour le faire a ce que le feuilleton prévu dans que M. Godin ne pas raison de la refuser

J'oublie agréez mes bien cordiales civilités

Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45278?context=pdf